

EXTRAIT UPS PRESSE

Report des concours : les écoles d'ingénieurs réfléchissent au maintien de l'épreuve orale

Alors que F. Vidal et J-M. Blanquer ont décidé, le 24 mars 2020, du report des écrits des concours post-prépas, les écoles d'ingénieurs se félicitent de ces premières annonces, ainsi que l'a constaté AEF info auprès de Laurent Champaney, directeur d'Arts et Métiers ParisTech pour la CGE, Jacques Fayolle, président de la Cdefi, et Claude-Gilles Dussap, président du comité de pilotage du SCEI. Mais la question de l'épreuve orale n'est pas tranchée et les écoles d'ingénieurs réfléchissent à son maintien.

Frédérique Vidal et Jean-Michel Blanquer ont annoncé, mardi 24 mars 2020, le report et la réorganisation des écrits des concours nationaux "à partir de la fin du mois de mai" ([lire sur AEF info](#)). Cela concerne les concours post-prépas pour accéder à une grande école mais aussi le concours de la Paces.

Satisfaction sur le report des écrits mais l'oral en suspend (CGE)

"Nous sommes très satisfaits de ces annonces car il fallait clarifier certains points très vite", réagit auprès d'AEF info Laurent Champaney, président la commission Amont de la CGE et directeur d'Arts et Métiers ParisTech. "D'une part, le calendrier de Parcoursup est conservé, ce qui permettra aux enseignants de faire remonter des informations sur la plateforme. D'autre part, le report des concours post-prépa à partir de la fin du mois de mai laisse plus de temps aux écoles et aux élèves pour se préparer." A priori les élèves de classes préparatoires devraient revenir en cours le 4 mai, comme l'a précisé Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)).

"Donc, en envisageant des concours à partir de fin mai, nous pouvons élaborer un calendrier des écrits proches de ce que nous avons", explique Laurent Champaney. Pour les concours d'ingénieurs par exemple, qui s'étendent actuellement sur cinq semaines, les épreuves écrites pourraient ainsi se dérouler entre fin mai et fin juin, anticipe-t-il.

Pour le maintien ou non des oraux, la question n'est pas encore tranchée. "En résumé, nous avons deux choix : ne pas faire d'épreuves orales, ce qui permettrait de ne pas changer la date de la rentrée scolaire et d'avoir une période de vacances ; ou bien les maintenir mais dans ce cas-là il faudrait décaler la rentrée", décrit Laurent Champaney.

Pour autant, le Chapitre de la CGE présidée par Alice Guilhon, vient d'annoncer, dans une [interview](#) du *Figaro* publiée mardi 24 mars, que les écoles de commerce vont supprimer leurs épreuves orales pour cette année. Les écoles d'ingénieurs devront également prendre une décision de manière collégiale puisqu'elles suivent le même calendrier via SCEI (service des concours des écoles d'ingénieurs).

l'oral pourrait se faire juste après les écrits (Cdefi)

Jacques Fayolle, président de la Cdefi, se dit également "satisfait" de ces annonces qui correspondent à "une demande pour anticiper" les épreuves tout en "clarifiant" des informations auprès des banques et des élèves. "Le report des écrits ainsi que la possibilité de réviser le format des concours nous semblent être une position qui permet aux banques de travailler sérieusement. Il faut garder en tête deux impératifs : d'une part, proposer un système faisable au niveau logistique et temporel, et d'autre part, avoir un devoir de responsabilité vis-à-vis des élèves qui préparent les concours depuis déjà plusieurs mois", expose-t-il.

"Nous ne devons pas proposer un simulacre de concours mais nous avons aussi un devoir envers les personnels des établissements - qui donnent beaucoup de leur énergie en ce moment - en conservant notamment la pause estivale", développe Jacques Fayolle. Ensuite, "charge aux banques de travailler sur les modalités des épreuves".

"Nous sommes dans un système qui a deux instruments de mesure, l'écrit et l'oral, donc il serait dommage de se priver de l'un ou de l'autre. D'autant que l'oral permet d'apporter une plus grande diversité sociale et de genre", poursuit-il. Comme l'explique Jacques Fayolle, deux scénarios se dessinent : si les concours arrivent à se dérouler début juin, l'oral pourra se faire dans la foulée. Mais si le confinement dure plus longtemps que prévu, alors cette épreuve devra être supprimée.

Concernant l'inquiétude des élèves de CPGE, Jacques Fayolle précise que les écoles "n'ont pour l'instant pas toutes les réponses à leurs questions. Nous devons travailler de manière graduelle et éviter les effets d'annonces". Il explique que "l'urgence était d'abord le report des écrits, puis les modalités des oraux". "Nous ne devons pas nous contredire et montrer une situation stabilisée avec comme variable la crise sanitaire", souligne-t-il.

"Des écrits pratiquement à l'identique" (SCEI)

"Les concours des écoles d'ingénieurs seront repoussés vers la mi-juin", estime Claude-Gilles Dussap, président du comité de pilotage du SCEI et président du concours e3a-Polytech. "Nous sommes en train d'établir des scénarios pour une tenue des écrits en juin, qui seront pratiquement à l'identique de ce qu'ils étaient", assure-t-il. Concernant les oraux, les discussions se poursuivent encore. "Certains concours les maintiendront, au moins en partie. Nous sommes en train de regarder comment faire tenir le tout en ayant tout de même une respiration estivale nécessaire pour tout le monde."

D'après Claude-Gilles Dussap, tous les acteurs travaillent pour "reconstituer un système fiable et équitable permettant aux étudiants de s'exprimer à l'écrit après deux ou trois années de classes préparatoires". Il note également "un esprit de solidarité" entre les directions des concours, qui devront notamment faire face à des difficultés telles que les contraintes matérielles et financières.